



Contre l'injustice et pour la défense des libertés syndicales et publiques : Tous à Riom le 7 septembre !

Jérôme Gallois, Secrétaire du Comité d'Etablissement de Manitowoc et Jacky Belin, Secrétaire du syndicat des cheminots de Moulins, ont été injustement arrêtés le 23 novembre 2010 à l'occasion d'un rassemblement syndical unitaire contre la réforme des retraites. Une auxiliaire de police qui porte plainte pour des soi-disant insultes, une garde à vue de 7 heures de nos 2 camarades qui ont eu droit à une véritable humiliation de la part de certains policiers, une condamnation à 800 € d'amende prononcée par un juge lui-même ancien policier ...

Les policiers étaient placés sous l'autorité du Préfet de l'Allier (parti depuis) qui s'est également illustré comme témoin de « moralité » au procès d'Eric Zemmour, condamné depuis pour propos racistes. Ce même Préfet qui a justifié la "séquestration" d'un militant syndical à la gendarmerie lors de la visite de Nicolas Sarkozy au Mayet de Montagne...

Toutes ces manœuvres pour tenter d'empêcher l'action des militants, pour effrayer les salariés, pour freiner l'action revendicative.

De tous temps, le pouvoir politique, lorsqu'il est au service des couches les plus favorisées de la population, et c'est à l'évidence le cas en ce moment, utilise la manière forte contre ceux qui remettent en cause l'ordre établi.

Face à la désapprobation très majoritaire des Français à la réforme Woerth des retraites, des exemples d'atteintes aux libertés syndicales ont été multiples dans le Pays. Le Patronat dans les entreprises n'est pas en reste et les tracasseries, atteintes aux droits syndicaux, licenciements de délégués syndicaux sont légion, toujours pour tenter d'empêcher l'expression revendicative des salariés.

En Haute Loire aussi :

De nombreux délégués font face à des poursuites disciplinaires internes, uniquement pour avoir assuré leur rôle de représentant du personnel.

Certains militants se voient infliger des mises à pied suite à des mouvements de grève pour la défense des acquis sociaux, on ne peut accepter d'être sanctionné pour avoir agité syndicalement.

Enfin, lors de la venue de Nicolas Sarkozy au Puy en Velay, les manifestants, et notamment ceux de la CGT, n'avaient pas le droit de circuler librement dans la ville.

Nous avons été parqués à la place de la Libération, signe du destin. N'importe qui pouvait aller et venir, sauf ceux que les policiers avaient repérés comme manifestants. Serions-nous des terroristes ? Leur ferions-nous peur à ce point-là ? Ou bien sommes-nous des citoyens différents qui n'ont pas les mêmes droits que les autres ?

Au début de l'été à Clermont-Ferrand, des militants de RESF ont été inquiétés par le Préfet sous prétexte d'avoir contrevenu à un décret de 1935 sur l'organisation d'une manifestation de soutien à des sans-papiers.

ATTENTION :

Les libertés syndicales, les libertés publiques, sont en danger. N'ayons pas d'illusion : les mesures d'austérité draconiennes qui sont en préparation sous

prétexte de la crise financière et des déficits publics, dont les salariés ne sont en rien responsables, vont inévitablement susciter désapprobation et réaction du monde du travail. Dans ce contexte le Pouvoir va vouloir maîtriser la situation y compris par des mesures d'atteintes aux libertés.

Mais nous sommes en France, terre de tradition de luttes pour les libertés et le progrès social. Des forces progressistes et le syndicalisme sont capables, dans l'unité, de construire des mobilisations face aux politiques répressives. Ainsi, le 26 janvier lors du procès de Jérôme et Jacky, nous étions plus de 1000 devant le tribunal de Moulins, ce qui a sûrement évité un verdict plus dur.

Nos camarades ont légitimement décidé de faire appel. Le procès en appel aura lieu le mercredi 7 septembre à 13 h 30 à Riom.

Le Comité Régional CGT Auvergne, soutenu par d'autres organisations syndicales, a décidé d'une initiative à caractère régional à cette occasion devant le tribunal de Riom. L'objectif est clair : la relaxe pure et simple de Jérôme Gallois et Jacky Belin, innocents des faits qui leur sont reprochés.

Soyons nombreux pour les soutenir car ils le méritent, et par notre action massive nous montrerons aussi que nous ne sommes pas prêts à nous résigner face à des atteintes aux libertés syndicales, aux libertés publiques en France.

Tous au rassemblement le 7 septembre à partir de 11 h devant la Cour d'Appel de Riom.



Relaxe pour Jérôme et Jacky

***Pour le déplacement en car : inscription à l'UD CGT de Haute Loire :
ud43@cgt.fr ou 04 71 05.51.21***

***Départ à 10h du parking d'Aiguilhe, 11h rond-point de Lamothe à Brioude,
retour vers 18h au Puy.***